
CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUIN 2021

PROCES VERBAL

Le premier juin deux mil vingt et un, à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.

PRÉSENTS : Mesdames BLANCHARD Maryline, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, TERRIEN Agnès, BURTY Joanny, SORIN Virginie ; Messieurs BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, FLEURY Guillaume, GEORGET Nicolas, BIRON Dominique, PARAIS Bruno, PARAIS Philippe.

EXCUSÉS : Messieurs ECOMARD Paulin et LE ROUZIC Ludovic.

Madame Maryline BLANCHARD a été nommée secrétaire.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 06 avril 2021.

JURY D'ASSISES 2022

Les communes de La Marne et de Saint Etienne de Mer Morte se sont réunies pour procéder au tirage au sort sur les listes électorales des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré aux Assises de Loire-Atlantique en 2022. Ce tirage a été effectué en présence du maire ou de son représentant de chacune des communes concernées. Le nombre de noms à tirer au sort est de 9. Ont ainsi été tirés au sort :

- Mme BONHOMEAU Sonia ép. RINGEARD, née le 14/01/1981, domiciliée 4bis, La Guinefolle – 44270 SAINT ETIENNE DE MER MORTE
- M. CHAMARD Georges, né le 18/08/1959, domicilié 4, rue des Fosses – 44270 LA MARNE
- Mme GALLAIS Emmanuelle née le 14/08/1997, domiciliée 6, Le Tremble – 44270 ST ETIENNE DE MER MORTE
- Mme SACHOT Isabelle ép. RONDEAU, née le 11/08/1971, domiciliée 4, rue des Mésanges – 44270 SAINT ETIENNE DE MER MORTE
- Mme RONDEAU Mélanie, née le 11/07/1996, domiciliée 4 rue des Mésanges – 44270 ST ETIENNE DE MER MORTE
- Mme AVERTY Véronique ép. DRAPEAU, née 25/11/1963, domiciliée 15bis, rue du Tenu – 44270 LA MARNE
- Mme RENAUD Sabrina, née le 22/05/1981, domiciliée 4A, La Pierre Blanche – 44270 SAINT ETIENNE DE MER MORTE
- Mme PORCHER Nathalie ép. BOURREAU, née le 21/02/1971, domiciliée 3, La Pierre Blanche – 44270 SAINT ETIENNE DE MER MORTE
- Mme MAUDUIT Véronique, née le 31/03/1965, domiciliée 5, l'Errière – 44270 SAINT ETIENNE DE MER MORTE

APPEL D'OFFRES RESTAURATION SCOLAIRE

Le contrat d'une durée de 2 ans signé avec la société Elios arrive à échéance en cette fin d'année scolaire. Il est donc nécessaire de prévoir le lancement d'une consultation d'entreprises pour le marché de restauration collective concernant le restaurant scolaire. En amont, la commission « Enfance Jeunesse et Sport » s'est réunie pour réfléchir aux critères de cet appel d'offres. Voici les propositions de la commission :

- Relancer un contrat de 2 ans permettant un changement de fournisseur plus rapide en cas de mécontentement,
- Rester sur une liaison chaude afin de faciliter la gestion des réservations (possibilité d'annuler ou réserver le jour même avant 8h30) et avoir une offre élargie de menus.
- Anticiper l'application progressive de la loi EGALIM afin de s'assurer d'une meilleure qualité de l'alimentation dans notre cahier des charges (obligatoire à partir de janvier 2022 – obligation de 50 % de produits de qualité dont 20% de bio).
- Revoir les critères de notations des offres, deux propositions :

	Actuellement	Proposition 1	Proposition 2
Qualité des produits	60 %	40 %	40 %
Prix	30 %	40 %	45 %
Prestations innovantes	10 %	20 %	15 %

Après échanges, les membres du conseil valident la proposition 1 qui semble être la plus cohérente.

Madame la Maire informe le conseil de la mise en place au cours de la prochaine année scolaire, d'une application de gestion de l'enfance. Le portail BL enfance sera mis à disposition auprès des familles, qui avec leurs propres identifiants et mot de passe pourront gérer directement les inscriptions de leur(s) enfant(s) au service de restauration de la commune.

PROJET FOYER DES JEUNES

Madame la Maire informe les élus des échanges et réflexions évoqués lors de la commission « Enfance, Jeunesse et Sport » qui s'est tenue le 20 mai dernier afin d'étudier la mise en place du foyer jeunes.

Il a été défini que celui-ci pourrait se situer dans le modulaire de l'école qui va se libérer suite à une fermeture de classe qui interviendra à la rentrée prochaine.

Les élus souhaitent que ce service ouvre aux vacances d'été. L'agent en charge de la direction du périscolaire était pressenti pour occuper ce poste d'animateur jeunesse compatible avec sa formation et avec son emploi du temps actuel. Après discussion avec lui, il s'est avéré qu'il serait pertinent que celui-ci soit accompagné afin de l'aider dans cette fonction car il n'a pas eu l'occasion de travailler avec les jeunes de cette tranche d'âge.

Une réflexion s'est alors engagée par la commission sur un accompagnement complémentaire.

Madame la Maire, informe que depuis cette réunion un agent de la collectivité a annoncé son départ. Celui-ci prendra effet à la fin de l'année scolaire ce qui va nécessiter de repenser l'organisation des services.

De plus, elle évoque un contact avec l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC) qui est un organisme spécialiste de l'enfance et de la jeunesse reconnu par la CAF avec des professionnels de l'animation.

Compte tenu de l'ensemble des informations ci-dessus, elle propose à la commission de poursuivre ses travaux en rencontrant courant juin l'organisme IFAC même si cela compromet l'ouverture pour les vacances d'été. L'intérêt étant bien que ce service à destination des jeunes soit attractif et réponde aux mieux à leurs attentes.

ACQUISITION DE TERRAINS POUR LE LOTISSEMENT « LES HAUTS DE LA COMBE »

Le 31 mars dernier, le cabinet CDC Conseils a procédé au bornage des parcelles de Monsieur et Madame GOURMAUD. Ces parcelles sont à intégrer dans le projet du nouveau lotissement. Madame la Maire présente ainsi la délimitation des parcelles d'une surface totale de 4 549 m². Le prix défini étant de 15 euros du mètre carré, le prix de vente sera de 68 235 euros + les frais de notaire à charge de la commune. Les membres du conseil valident à l'unanimité l'acquisition de ces parcelles.

PLU – COMPTE RENDU DES RÉUNIONS 4 ET 5

La réunion n° 4 du 23 avril portait sur le diagnostic territorial qui permet d'appréhender les principaux enjeux du développement que devra prendre en compte le projet de territoire. Ce diagnostic reprend l'occupation des sols, les qualités naturelles du territoire, l'approche paysagère et patrimoniale, le développement urbain, les formes et densités urbaines, les déplacements et les conditions d'accessibilité ainsi que les risques naturels et technologiques.

Monsieur JOUAN du cabinet A + B a précisé lors de cette réunion que le DDRM recense entre autres sur la commune le risque d'inondation (vallée du Falleron et vallée du Tenu). Quelques maisons dans le bourg sont concernées par le lit majeur (rue de l'étang).

Ce risque sera particulièrement précisé aux propriétaires sous forme de « sursis à statuer » s'ils font l'objet d'une demande d'urbanisme.

La réunion n°5 du 18 mai vise à engager une nouvelle phase de réflexion sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en débutant par l'angle du logement, problématique essentielle pour le projet de révision.

Il s'agit avant tout d'appréhender une approche qualitative de la programmation de développement de la commune : quel territoire dans 10 ans ? quel rythme de développement ?

Depuis les lois Grenelle, le PADD fixe des objectifs chiffrés de modération de consommation d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain.

Lors de la réunion de commission, après développement des perspectives démographiques, la commission souhaiterait maintenir le rythme de production de logements entre 13 et 15 logements par an, de manière à assurer au mieux le renouvellement et la stabilité des effectifs scolaires.

Le bureau d'études a alors présenté 2 scénarios de développement que la commission a souhaité soumettre à l'ensemble des élus :

- Un scénario tendanciel avec le maintien de possibilité de construction en campagne comme cela est actuellement autorisé dans quelques hameaux (l'Errière, La Groisinière, Bel Air, Le Tremble).
- Un scénario « aggro-centré » avec suppression de possibilité de construction neuve en campagne. Les installations d'agriculteurs restant possibles dans les hameaux ainsi que les changements de destinations pour certains bâtiments.

Après un temps d'échanges sur le sujet, Madame la Maire propose aux élus de procéder à un vote à bulletin secrets à la question suivante : la construction neuve en hameau sera-t-elle autorisée ? Les élus votent par 3 oui et 14 non. La construction neuve en hameau ne sera pas autorisée dans le prochain PLU.

CONVENTION CAUE - AMI

Pour faire suite à l'engagement de la commune à l'Appel à Manifestation d'Intérêt dans le cadre du Soutien aux Territoires Départemental, un accompagnement sous forme de convention est proposé par le CAUE. Celui-ci pourrait venir compléter l'Orientation d'Aménagement qui sera à étudier lors de la révision du PLU et engager également une réflexion sur l'évolution du cadre de vie du cœur de bourg.

Madame la Maire expose plus précisément l'accompagnement proposé par le CAUE :

1- Caractériser, comprendre

- Lecture du cadre de vie du bourg (paysage, urbanisme, architecture, patrimoine)
- Identification des enjeux

2- Imaginer, orienter

- Pistes d'évolution du centre-bourg
- Définition de son périmètre
- Apports de références pour nourrir la réflexion
- Approche stratégique de l'évolution du cadre de vie du centre-bourg

3- Programmer - prioriser

- Identification des secteurs de projet
- Recensement et phasage des actions

Elle précise que le coût de cette étude serait de 4 725 € et qu'il s'agirait d'un support dans la prise des décisions futures. Confirmant que cette étude serait judicieuse, les membres du conseil valident la signature d'une convention avec le CAUE.

-

ACQUISITION DE TERRAINS POUR LE CITY STADE

Le 31 mars dernier, en complément du bornage des parcelles pour le lotissement « Les Hauts de la Combe », CDC Conseils est également intervenu pour le bornage des parcelles de Monsieur et Madame BOUCARD et de Madame BLANCHARD, qui acceptent de céder à la commune une partie de leurs terrains d'une superficie respective de 67 m² et de 585 m² pour l'aménagement du City Stade. Le prix fixé pour ces parcelles étant de 20 € du m², le coût total reviendrait à 13 040 € + frais de notaire à charge de la commune. Les membres du conseil valident à l'unanimité l'acquisition de ces parcelles.

RENOUVELLEMENT CONVENTION FOURRIERE ANIMALE

La convention d'une durée de 3 ans, signée entre Mme BOUTET Annick, propriétaire de la fourrière animale agréée de St Cyr en Retz et la commune, prenant effet au 3 avril 2018 est arrivée à expiration. Une reconduction de celle-ci est proposée, afin de pallier les problèmes récurrents de chiens et chats errants sur la commune. Madame la Maire propose de renouveler cette convention pour une durée de trois ans. En contrepartie des missions fournies, la commune versera une participation annuelle qui s'élève à 0.50 € par habitant. Elle précise également que l'entrée animale en fourrière sera de 20 € et que le tarif journalier d'utilisation de la fourrière sera de 10 €. Quant aux frais de vétérinaires, ils seront avancés par la commune. Ces frais seront remboursés en totalité par le propriétaire dès son identification.

Considérant que chaque commune doit disposer d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, le conseil municipal décide de renouveler la convention pour une durée de 3 ans.

Après discussion, il a également été décidé d'acquérir une niche qui sera mise dans la cour de la mairie afin de recueillir les animaux sur un laps de temps, entre leur récupération, leur identification *avec le pet's scan* acquis récemment par la mairie (*ne fonctionne que si l'animal a été identifié par son propriétaire*) et le temps laissé au propriétaire de prendre conscience de la disparition de son animal.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Organisation des élections départementales et régionales

Madame la Maire présente aux élus les permanences pour la tenue des bureaux des élections de juin 2021. Compte tenu des deux scrutins départementaux et régionaux, celles-ci se tiendront dans la salle des Vallées les 20 et 27 juin prochains.

Campagne dépistage COVID-19

L'ARS a sollicité la commune pour la mise en place d'une journée de dépistage COVID-19. Celle-ci se déroulera le vendredi 04 juin au parking des Vallées.

Point info sur le marché du 18/06/2021

Madame Sabrina JAUNET relate que le temps n'était pas de la partie, il y avait moins de visiteurs mais les acheteurs étaient présents quand même. Il y avait 3 nouveaux commerçants, un glacier, du lait et de l'agneau. Pour la prochaine édition, la Stéphanoise a été sollicitée, compte tenu de la proximité calendaire de la fête de la musique. Madame JAUNET informe également le conseil de la création d'une nouvelle page sur le site internet, permettant de commander les produits auprès des commerçants pour le marché suivant.

Reprise des activités séniors au 03/06/2021

La reprise est lancée pour le 3 juin. Des affiches ont été disposées dans la commune, l'information a également été diffusée sur le Facebook. Monsieur Pascal PROU responsable des activités séniors a également fait parvenir un mail aux personnes s'étant inscrites aux sessions précédentes.

Basket école

En début d'année scolaire 2020/2021, il avait été prévu, dans le cadre de l'activité Basket Ecole, l'intervention du club Choltièrre Basket dans les deux écoles de la commune afin d'apporter une nouveauté dans l'activité sportive scolaire pour les enfants à partir du CE2. Cette activité n'avait pu être jusqu'à ce jour réalisée en raison de la crise sanitaire. L'allègement des restrictions a permis que l'activité débute le 19 mai, la subvention exceptionnelle de 500 € pour 32 heures correspondantes est donc validée par les élus et peut être versée compte tenu de la réalisation de la prestation.

Nettoyage cimetière

Madame la Maire tient à remercier à nouveau les bénévoles qui ont œuvré les 16 et 22 avril dernier au nettoyage du cimetière pour leur travail et leur implication citoyenne. Le résultat est remarqué et apprécié des visiteurs.

Embellissement

Madame Sabrina JAUNET informe les élus du passage de la commission « embellissement », le samedi 29 mai 2021, qui a recensé 15 nouveaux lauréats. Elle présentera au prochain conseil les photos des jardins. La remise des lots aux gagnants de l'année dernière s'est effectuée courant du mois de mai.



Madame la Maire lève la séance.